



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

**Arrêté n° UBDEO/ERC/22/15 instituant des Secteurs d'information sur les sols dans la
Communauté d'Agglomération Seine Normandie Agglomération**

LE PRÉFET DE L'EURE

- vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47,
- vu le décret du 15 janvier 2020 nommant monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;
- vu le décret du 25 février 2021 nommant madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;
- vu l'arrêté préfectoral DCAT/SJIPE/2021-014 du 22 mars 2021 donnant délégation de signature à madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;
- vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) qui prévoit l'élaboration de secteurs d'information sur les sols (SIS),
- vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS,
- vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- vu le rapport de l'inspection des installations classées du 21 janvier 2022 proposant la création de SIS sur les communes de Frenelles-en-Vexin (sur Fresne-l'Archevêque), Pacy-sur-Eure, Vernon, Saint-Marcel, La Chapelle-Longueville (sur La Chapelle-Réanville et Saint-Pierre-d'Autils), Giverny, et Les Andelys,
- vu les avis émis lors de la consultation du 21 mai au 20 novembre 2021, par les maires des communes Frenelles-en-Vexin (sur Fresne-l'Archevêque), Pacy-sur-Eure, Vernon, Saint-Marcel, La Chapelle-Longueville (sur La Chapelle-Réanville et Saint-Pierre-d'Autils), Giverny, Mézières-en-Vexin, Les Andelys, et par le président de la Communauté d'Agglomération de Seine Normandie Agglomération,
- vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de SIS par les courriers en date du 20 septembre 2021,
- vu les observations du public recueillies entre le 21 mai et le 20 novembre 2021,

Considérant

- qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R.125-45 du code de l'environnement, les secteurs d'information sur les sols (SIS) suivants sont créés :

Pour la commune de Frenelles-en-Vexin (sur Fresne-l'Archevêque) :

- SIS n°27SIS11080 relatif aux « anciens établissements Fresne-Prestations »,

Pour la commune de Pacy-sur-Eure :

- SIS n°27SIS11081 relatif au site « usine à gaz de Pacy-sur-Eure »,

Pour la commune de Vernon :

- SIS n°27SIS11082 relatif au site « usine à gaz de Vernon »,
- SIS n°27SIS11723 relatif au site « caserne Fieschi »,
- SIS n°27SIS11084 relatif au site « ancienne fonderie de Vernon »,
- SIS n°27SIS11221 relatif au site « ancienne décharge de Vernon »,
- SIS n°27SIS06894 relatif au site « Ralston Enzergy System (collège Ariane) »,
- SIS n°27SIS11222 relatif au site « Smurfit Kappa Papier Recycle France »,

Pour la commune de Saint-Marcel :

- SIS n°27SIS11083 relatif au site « société des transports Loheac de l'Ouest (TLOP) »,
- SIS n°27SIS11223 relatif au site « Bata (UNIMARCEAU) »,
- SIS n°27SIS11722 relatif au site « poste électrique Le Marais »,

Pour la commune de La Chapelle-Longueville :

- SIS n°27SIS11224 relatif au site « ferme du Froc de Launay » (à La Chapelle-Réanville),
- SIS n°27SIS11226 relatif au site « Gabanou Michel » (à Saint-Pierre-d'Autils),

Pour la commune de Giverny :

- SIS n°27SIS11717 relatif au site « ancienne décharge de Giverny »,
- SIS n°SSP0693161 relatif au site « ancienne station-service »,

Pour la commune de Les Andelys :

- SIS n°27SIS11229 relatif au site « La Soie »,
- SIS n°27SIS11726 relatif au site « BRG »,
- SIS n°27SIS11765 relatif au site « collège Gaudeau ».

Les fiches décrivant ces secteurs d'information sur les sols sont annexées pour information dans leur forme et mise à jour à la date du présent arrêté. Le cas échéant, elles font l'objet de mises à jour, conformément à ce qui est prévu dans l'article 3 ci-après.

ARTICLE 2 – URBANISME

Les secteurs d'information sur les sols mentionnés à l'article 1 sont consultables dans leur version en vigueur sur le site Internet : <http://www.georisques.gouv.fr>.

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexés au plan local d'urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur des communes citées à l'article 1.

Conformément à l'article R.125-26 du code de l'environnement :

Lorsqu'un terrain situé en SIS fait l'objet d'une vente ou d'un bail, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire.

Conformément à l'article L.556-2 du code de l'environnement :

- les projets de construction ou de lotissement prévus dans un secteur d'information sur les sols font l'objet d'une étude des sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols ;
- pour les projets soumis à permis de construire ou d'aménager, le maître d'ouvrage fournit, dans le dossier de demande de permis, une attestation garantissant la réalisation de cette étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. Cette attestation doit être établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, conformément à une norme, définie par arrêté du ministre chargé de l'environnement, ou équivalent ;
- l'attestation n'est pas requise lors du dépôt de la demande de permis d'aménager par une personne ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique, dès lors que l'opération de lotissement a donné lieu à la publication d'une déclaration d'utilité publique.
- L'attestation n'est pas requise lors du dépôt de la demande de permis de construire lorsque la construction projetée est située dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols et sa prise en compte dans la conception du projet d'aménagement.

Le présent article s'applique sans préjudice des dispositions spécifiques sur la pollution des sols déjà prévues dans les documents d'urbanisme.

ARTICLE 3 – RÉVISION DES SIS

La mise à jour de fiche SIS ne nécessite ni modification du présent arrêté, ni nouvelle consultation.

Le présent arrêté est révisé (suppression ou ajout de sites) dès lors que le préfet a connaissance d'informations lui permettant la suppression ou la création de nouveau secteur d'information sur les sols. La création, la suppression de secteurs d'information sur les sols est menée conformément aux dispositions des articles R.125-42 à R.125-46 du code de l'environnement. La durée de la consultation prévue au I de l'article R.125-44 du code de l'environnement est fixée à deux mois.

ARTICLE 4 – NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R.125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, dont le territoire comprend un ou des secteurs d'information sur les sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 5 – PUBLICITÉ

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège des mairies de Frenelles-en-Vexin (sur Fresne-l'Archevêque), Pacy-sur-Eure, Vernon, Saint-Marcel, La Chapelle-Longueville (sur La Chapelle-

Réanville et Saint-Pierre-d'Autils), Giverny, Les Andelys, et au siège de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Eure.

ARTICLE 6 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 – APPLICATION

La secrétaire générale de la préfecture, mesdames et messieurs les maires de Frenelles-en-Vexin (sur Fresne-l'Archevêque), Pacy-sur-Eure, Vernon, Saint-Marcel, La Chapelle-Longueville (sur La Chapelle-Réanville et Saint-Pierre-d'Autils), Giverny, Les Andelys, monsieur le président de la communauté d'agglomération de Seine-Normandie Agglomération, monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Évreux, le **22 FEV. 2022**

Pour le préfet, et par délégation,
la secrétaire générale,



Isabelle DORLIAT-POUZET

SSP0004574

Fiche Détaillée

Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement SSP0004574
 Nom usuel Ralston Energy Systems
 Code INSEE de l'établissement 27681
 Commune principale VERNON
 Plan de situation



Emplacement de l'établissement

Fond de carte PLAN IGN ©

Nombre d'information de l'administration 1
 Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000457401			25/03/2021

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration SSP000457401
 Date de dernière mise à jour 25/03/2021
 Nom Usuel Non renseigné
 Autre(s) identifiant(s) 27.0107 (BASOL)
 Environnement

Il s'agit d'une ancienne installation classée pour la protection de l'environnement, BASIAS n°HNO2706878, reconvertie en partie en un collège et en partie en activité économique. Le collège a été classé en catégorie C dans le cadre de la démarche établissement sensible : " le diagnostic a montré la présence de pollution qui nécessite la mise en œuvre de mesures techniques de gestion". Le site a accueilli une fonderie de cuivre, plomb et bronze, puis une usine de montage d'hydravion, puis une manufacture d'objet en cuivre et une usine de fabrication de lampes torches (fermée en 1992).

Description

Les études menées à ce jour ont révélé une pollution des sols, des gaz de sol, et de la nappe phréatique en solvants chlorés (tétrachloroéthylène et molécules-filles). Cette pollution est constituée d'une source au sol concentrée qui détériore la qualité de l'air intérieur des locaux présents sur le site, dont le collège construit en 1995.

Concernant le collège Ariane, l'établissement a été classé en catégorie C dans le cadre de la démarche établissements sensibles : «les diagnostics ont montré la présence de pollutions qui nécessitent la mise en œuvre de mesures techniques de gestion, voire la mise en œuvre de mesures sanitaires». Pour davantage d'informations: <http://ssp-infoterre.brgm.fr/page/liste-etablissements>.

Une installation de mise en dépression et d'extraction des gaz de sols (venting) composée de 110 puits de pompage a été mise du 1er octobre 2018 jusqu'au 31 décembre 2020 dans le périmètre du collège de façon à réduire l'ampleur de la source sol et améliorer la qualité de l'air de telle sorte à respecter les valeurs guides d'air intérieur sur le trichloro-éthylène.

Polluant(s) identifié(s) Non renseigné(s)
 Action(s) instruite(s)

Type	Type	Date de	Milieu	Mesure	Traitement	Traitement	Traitement

d'action	études / travaux	début - Date de fin		de sécurité	in situ	sur établissement / hors établissement	rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Mesure de sécurité du site	-		✓ Evacuation de produits ou de déchets			
Description		Concernant le collège Ariane, un venting de 109 puits de ventilation a été réalisé de 2018 à 2020, complété d'une mise en surpression des locaux. Concernant l'entreprise présente sur l'emprise du site BASIAS, une campagne d'air intérieur a mis en évidence un dépassement en TCE sup à 10µg/m3 au droit d'une zone. Pour la société GEBETEX il n'y a pas de mise en charge des travaux et études. Il semblerait que le propriétaire des bâtiments a fait réaliser une nouvelle campagne de mesure de la qualité de l'air et se soit retourné en justice contre l'entité qui lui avait vendu le bien. Concernant l'habitation individuelle, les résultats de la campagne de mesure d'air intérieur a mis en évidence un dépassement en TCE (7,5µg/m3, contre 2). Une étanchéification du vide-sanitaire et des arrivées des réseaux a été menée par l'ADEME. Les 2 campagnes de mesure d'air intérieur suivantes ont confirmé l'absence de détection de polluants dans l'air ambiant .					

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Etude SSP et ingénierie des travaux de réhabilitation	Interprétation de l'état des milieux (IEM)	-		✓ Sol - Sous-sol			
Description		/					

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Etude SSP et ingénierie des travaux de réhabilitation	Interprétation de l'état des milieux (IEM)	-		✓ Eaux souterraines			
Description		/					

Document(s) associé(s)
Carte(s) et plan(s)

Non renseigné(s)



Emprise Instruction

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Vernon	1	AY	0469	27

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Vernon	1	AY	0465	27
Vernon	1	AY	0490	27
Vernon	1	AY	0489	27
Vernon	1	AY	0488	27
Vernon	1	AY	0510	27
Vernon	1	AY	0464	27
Vernon	1	AY	0467	27
Vernon	1	AY	0468	27

Obligation(s) réglementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation réglementaire liée à la parcelle SSP00045740101

Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation réglementaire SSP000457401

Ancien identifiant SIS 27SIS06894

Type d'obligation réglementaire

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Code INSEE 27681

Date de dernière mise à jour 25/03/2021

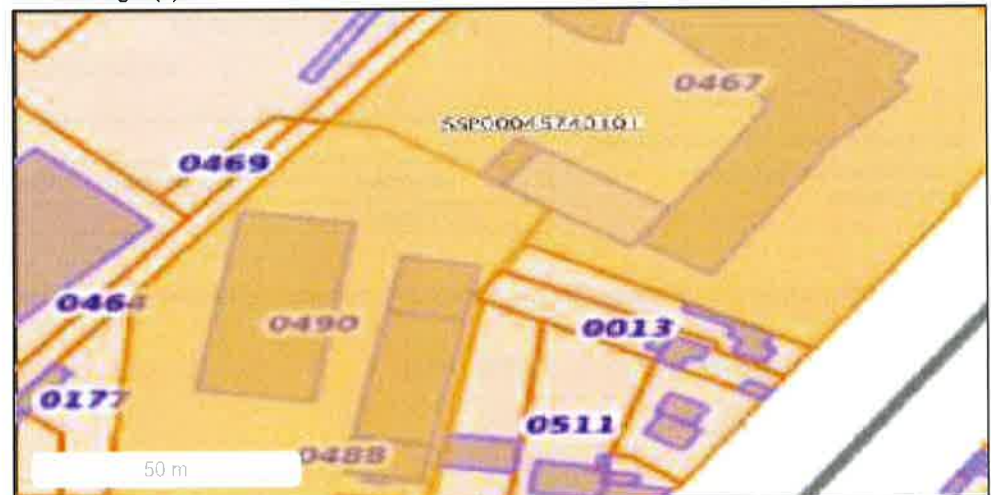
Date de l'Arrêté Préfectoral Non renseignée

Nom(s) Usuel(s) Non renseigné

Description Il s'agit d'une ancienne installation classée pour la protection de l'environnement reconvertie en partie en un collège et en partie en activité économique. Le collège a été classé en catégorie C dans le cadre de la démarche établissement sensible : " le diagnostic a montré la présence de pollution qui nécessite la mise en œuvre de mesures techniques de gestion". Les travaux de dépollution des sols (par venting) et une mise en légère surpression des locaux ont permis d'améliorer la qualité de l'air intérieur.

Document(s) associé(s) Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Emprise Classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

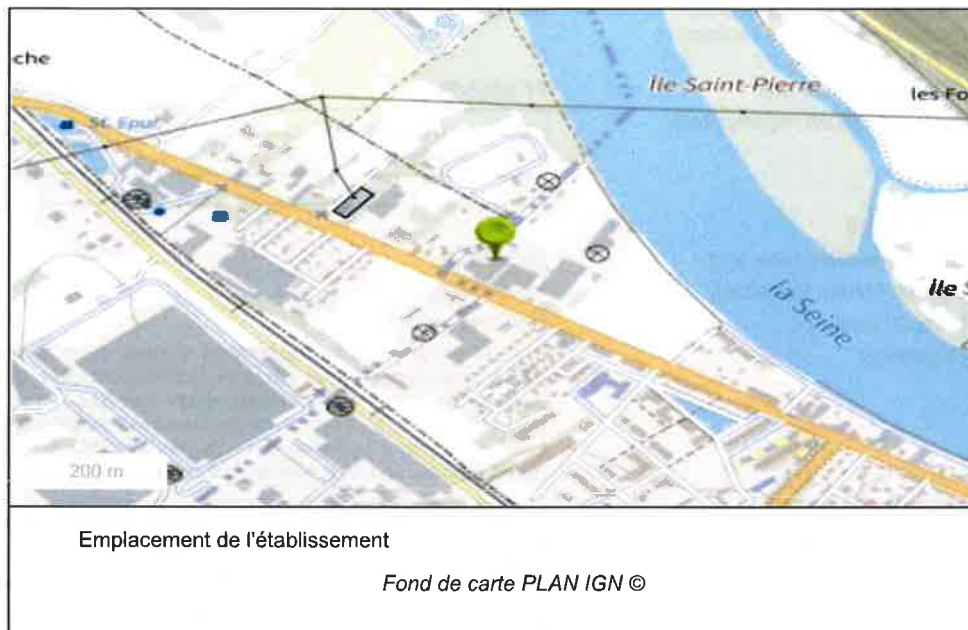
Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Vernon	1	AY	0510	27
Vernon	1	AY	0489	27
Vernon	1	AY	0488	27
Vernon	1	AY	0490	27
Vernon	1	AY	0467	27

SSP0006471

Fiche Détaillée

Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement	SSP0006471
Nom usuel	Usine à gaz de Vernon
Code INSEE de l'établissement	27681
Commune principale	VERNON
Plan de situation	



Nombre d'information de l'administration	1
Historique des informations de l'administration	

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000647101			05/07/2018

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration	SSP000647101
Date de dernière mise à jour	05/07/2018
Nom Usuel	Non renseigné
Autre(s) identifiant(s)	27.0013 (BASOL)
Environnement	Ce terrain, d'une superficie d'environ 2600 m ² et situé dans les faubourgs nord-ouest de Vernon, a accueilli de 1862 à 1956, une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille.
Description	<p>Dans le cadre d'un projet de réaménagement interne pour les besoins d'EDF et de Gaz de France, ce site a fait l'objet d'un diagnostic approfondi en octobre 1994. Ce diagnostic a montré l'existence de cuves à naphthalène, de plusieurs stockages souterrains contenant des goudrons et des terres souillées par des HAP et des ferro-cyanures. Dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 20 février 1995, Gaz de FRANCE a entrepris d'octobre 1995 à janvier 1996, la neutralisation de l'ensemble des stockages, l'excavation et le traitement des terres souillées. Au total, 4167,5 tonnes de matériaux souillés ont été éliminées.</p> <p>Gaz de France a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site,...). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de cinq classes de priorité pour lesquelles les engagements de Gaz de France ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère de l'Environnement et Gaz de France signé le 25 avril 1996.</p> <p>Le site de Vernon est en classe 3 du protocole. De ce fait, c'est un site dont la sensibilité vis-à-vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles est faible.</p> <p>Dans le cadre d'un projet de réaménagement interne pour les besoins d'EDF et de Gaz de France, ce site a fait l'objet d'un diagnostic approfondi en octobre 1994. L'ensemble de l'étude a consisté à effectuer des recherches historiques et documentaires, à rechercher des ouvrages enterrés, à évaluer l'impact du site sur les ressources locales en eaux (eaux souterraines et superficielles), à caractériser le sol superficiel pour évaluer les risques de contact direct et ceux liés à d'éventuelles</p>

émanations gazeuses et à caractériser le sol en profondeur.

Ce diagnostic, effectué par un bureau d'études à la demande de Gaz de France, a montré l'existence de cuves à naphtha, de plusieurs stockages souterrains contenant des goudrons et des terres souillées par des HAP et des ferro-cyanures. Dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 20 février 1995, Gaz de FRANCE a entrepris d'octobre 1995 à janvier 1996, la neutralisation de l'ensemble des stockages, l'excavation et le traitement des terres souillées. Au total, 4167,5 tonnes de matériaux souillés ont été éliminées.

L'analyse des eaux de la nappe au moyen de deux piézomètres a mis en évidence la présence dans les eaux souterraines de sous-produits issus de l'activité gazière. Cependant, la nappe, n'étant pas exploitée pour l'alimentation en eau potable, ne présente pas de risques pour la santé humaine.

Aucun projet de modification de l'utilisation actuelle du site n'étant prévu et compte tenu de l'absence de risques, aucune autre action n'est envisagée.

Polluant(s) identifié(s)

Polluant identifié
Autres éléments minéraux / Cyanures libres HAP (Hydrocarbures aromatiques, polycycliques, pyrolytiques et dérivés) Hydrocarbures et indices liés Metaux et métalloïdes / Arsenic Metaux et métalloïdes / Cuivre Metaux et métalloïdes / Plomb

Action(s) instruite(s)

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Travaux de dépollution	-	✓ Sol - Sous-sol			✓ Elimination en installation de stockage des déchets dangereux (ISDD) ✓ Incineration	
Description							

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Travaux de dépollution	-	✓ Sol - Sous-sol			✓ Elimination en installation de stockage des déchets dangereux (ISDD) ✓ Méthode biologique ou chimique ✓ Méthode thermique	
Description							

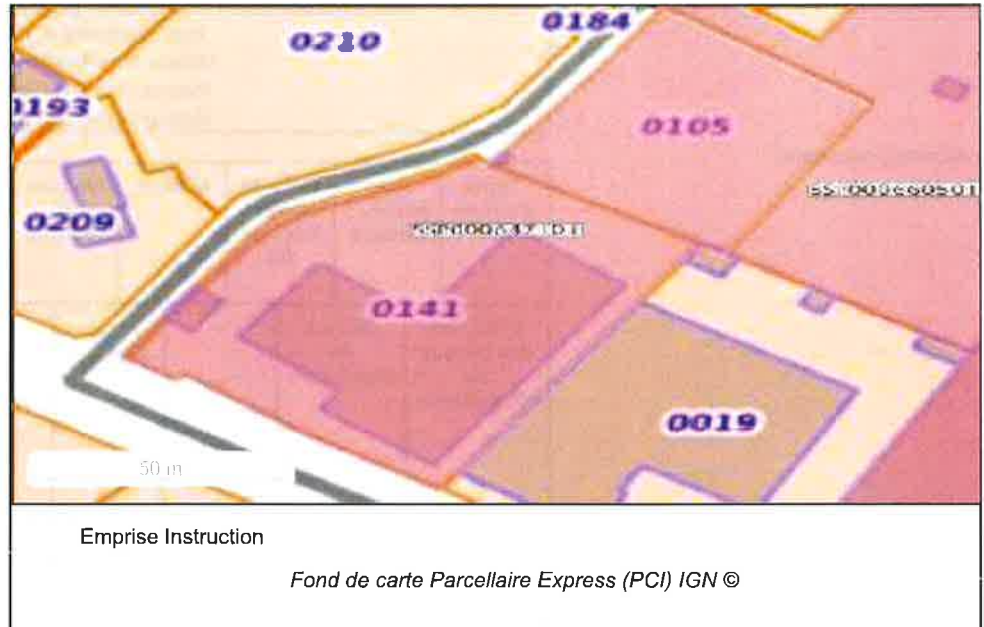
Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Etude SSP et ingénierie des travaux de réhabilitation	Diagnostic et Analyse	-	✓ Sol - Sous-sol				
Description							

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieus	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Etude SSP et ingénierie des travaux de réhabilitation	Diagnostic et Analyse	-		✓ Eaux souterraines			
Description							

Document(s) associé(s)

Carte(s) et plan(s)

Non renseigné(s)



Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
VERNON	1	AZ	105	27
VERNON	1	AZ	140	27
VERNON	1	AZ	141	27

Obligation(s) réglementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation réglementaire liée à la parcelle SSP00064710101

Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation réglementaire SSP000647101

Ancien identifiant SIS 27SIS11082

Type d'obligation réglementaire

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Code INSEE 27681

Date de dernière mise à jour 29/09/2020

Date de l'Arrêté Préfectoral Non renseignée

Nom(s) Usuel(s) Non renseigné

Description Ce terrain, d'une superficie d'environ 2600 m² et situé dans les faubourgs nord-ouest de Vernon, a accueilli de 1862 à 1956, une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille.

Dans le cadre d'un projet de réaménagement interne pour les besoins d'EDF et de Gaz de France, ce site a fait l'objet d'un diagnostic approfondi en octobre 1994. Ce diagnostic a montré l'existence de cuves à naphtalène, de plusieurs stockages souterrains contenant des goudrons et des terres souillées par des HAP et des ferro-cyanures. Dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 20 février 1995, Gaz de FRANCE a entrepris d'octobre 1995 à janvier 1996, la neutralisation de l'ensemble des stockages, l'excavation et le traitement des terres souillées. Au total, 4167,5 tonnes de matériaux souillés ont été éliminées.

Document(s) associé(s)

Carte(s) et plan(s)





Emprise Classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
VERNON	1	AZ	105	27
VERNON	1	AZ	140	27
VERNON	1	AZ	141	27

SSP0006473

Fiche Détaillée

Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement	SSP0006473
Nom usuel	Ancienne fonderie de Vernon
Code INSEE de l'établissement	27681
Commune principale	VERNON
Plan de situation	



Nombre d'information de l'administration	1
Historique des informations de l'administration	

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000647301			01/01/2013

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration	SSP000647301
Date de dernière mise à jour	01/01/2013
Nom Usuel	Non renseigné
Autre(s) identifiant(s)	27.0040 (BASOL)
Environnement	

La société Fonderie de Vernon utilise quant à elle officiellement le site depuis le 31 juillet 1992, date de l'arrêté préfectoral d'autorisation. La cessation d'activité est intervenue le 29 décembre 1999, à la suite d'un placement en liquidation judiciaire.

Le liquidateur a fait procéder à l'enlèvement d'un certain volume de déchets et à l'élaboration d'un diagnostic sur l'état du site par la société ANTEA avec une Evaluation Simplifiée des Risques (ESR) en 2002 et une étude des sols.

Il a été mis en évidence la présence d'hydrocarbures, de composés organo-halogénés et de métaux dans les sols (arsenic et cuivre). Pour ce qui concerne les eaux souterraines, aucune valeur supérieure aux seuils d'usage non sensible n'a été détectée.

Description

Le liquidateur a fait procéder à l'enlèvement d'un certain volume de déchets et à l'élaboration d'un diagnostic sur l'état du site par la société ANTEA avec une Evaluation Simplifiée des Risques (ESR) en 2002 et une étude des sols.

Dans le cadre de cette étude des prélèvements et analyses de sols ont été réalisés et trois piézomètres installés pour contrôler la qualité de la nappe d'eau souterraine. Elles mettent en évidence la présence d'hydrocarbures, de composés organo-halogénés et de métaux dans les sols (arsenic et cuivre). Pour ce qui concerne les eaux souterraines, aucune valeur supérieure aux seuils d'usage non sensible n'a été détectée.

A la suite de ces constats, la mise en place de restrictions d'usage est demandée par arrêté préfectoral du 09 mars 2005. La nature de ces servitudes est annexée à l'arrêté préfectoral et interdisent l'utilisation du terrain pour des usages sensibles (cultures de plantes, fruits, habitation, crèches, écoles, aires de loisirs). Dans le cas d'une utilisation non sensible (industrielle, artisanale ou tertiaire) une réhabilitation des parcelles concernées est demandée, les objectifs étant fixés selon

l'usage futur du site en fonction du projet qui sera défini.

L'arrêté préfectoral impose au liquidateur judiciaire d'assurer une surveillance de la qualité des eaux souterraines par 3 piézomètres pendant au moins 3 ans et portant sur les teneurs en arsenic, plomb, hydrocarbures totaux et aromatiques volatils et composés organo-halogénés.

La situation financière de la société Fonderie de Vernon ne permet pas au liquidateur judiciaire de satisfaire aux prescriptions de l'arrêté susvisé. L'exploitant étant défaillant, l'intervention de l'ADEME est sollicitée et des arrêtés de travaux d'office et d'occupation temporaire des lieux sont pris les 11 décembre 2007 (clôture) et 14 mars 2008 (élimination des déchets) afin de permettre son intervention. L'ADEME procède ainsi à la mise en sécurité du site en évacuant les déchets et en posant une clôture.

La vente des terrains de la fonderie à la société FONCAR (activité de commerce de gros de bois et de matériaux de construction) s'effectue en septembre 2008. La mise en sécurité du site est poursuivie par cette société qui démolit alors l'ensemble des bâtiments industriels, ces derniers présentant notamment des risques d'effondrement.

Un projet de reconversion du site pour un usage commercial fait l'objet d'une demande de Certificat d'Urbanisme (CU) en janvier 2010. Cette demande reçoit toutefois un avis défavorable de la part de l'inspection des installations classées au vu des dispositions de l'arrêté préfectoral du 9 mars 2005 qui interdit les établissements recevant du public.

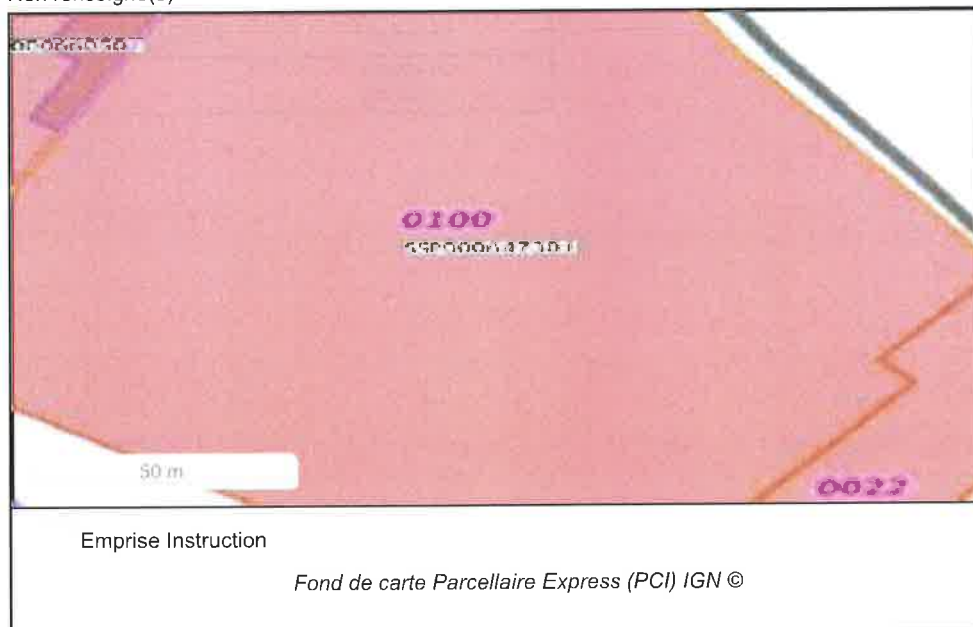
Le dernier propriétaire connu est la société FONCAR. Toutefois le site intéresse la commune de VERNON compte tenu de sa position stratégique (le site est situé en bordure de Seine et en entrée de ville). Toutefois, il subsisterait un désaccord sur le prix des terrains (la société FONCAR en demanderait 1,67 M€ HT alors que la ville les estime à 465 000 €).

La connaissance de ce site reste à ce jour sommaire. L'inspection des installations classées insiste d'ailleurs, dans son rapport rédigé à l'issue de sa visite d'inspection effectuée le 6 octobre 2008, sur la nécessité de procéder à des investigations complémentaires préalablement à tout nouvel usage du site.

L'EPFN aurait été mandaté par la commune afin de préparer un projet de reconversion des terrains de la Fonderie mais aussi de ceux de l'ancienne papeterie (pour un total de 5 ha). Des études seraient prévues dans ce cadre.

Polluant(s) identifié(s)
Action(s) instruite(s)
Document(s) associé(s)
Carte(s) et plan(s)

Non renseigné(s)
Non renseignée(s)
Non renseigné(s)



Parcelle(s) concernée(s)

Non renseignée(s)

Obligation(s) réglementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation réglementaire liée à la parcelle SSP00064730101

Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation réglementaire SSP000647301

Ancien identifiant SIS 27SIS11084

Type d'obligation réglementaire

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Code INSEE 27681

Date de dernière mise à jour 20/01/2022

Date de l'Arrêté Préfectoral Non renseignée

Nom(s) Usuel(s) Non renseigné

Description La société Fonderie de Vernon utilise quant à elle officiellement le site depuis le 31 juillet 1992, date de l'arrêté préfectoral d'autorisation. La cessation d'activité est intervenue le 29 décembre 1999, à la

suite d'un placement en liquidation judiciaire.

Le liquidateur a fait procéder à l'enlèvement d'un certain volume de déchets et à l'élaboration d'un diagnostic sur l'état du site par la société ANTEA avec une Evaluation Simplifiée des Risques (ESR) en 2002 et une étude des sols.

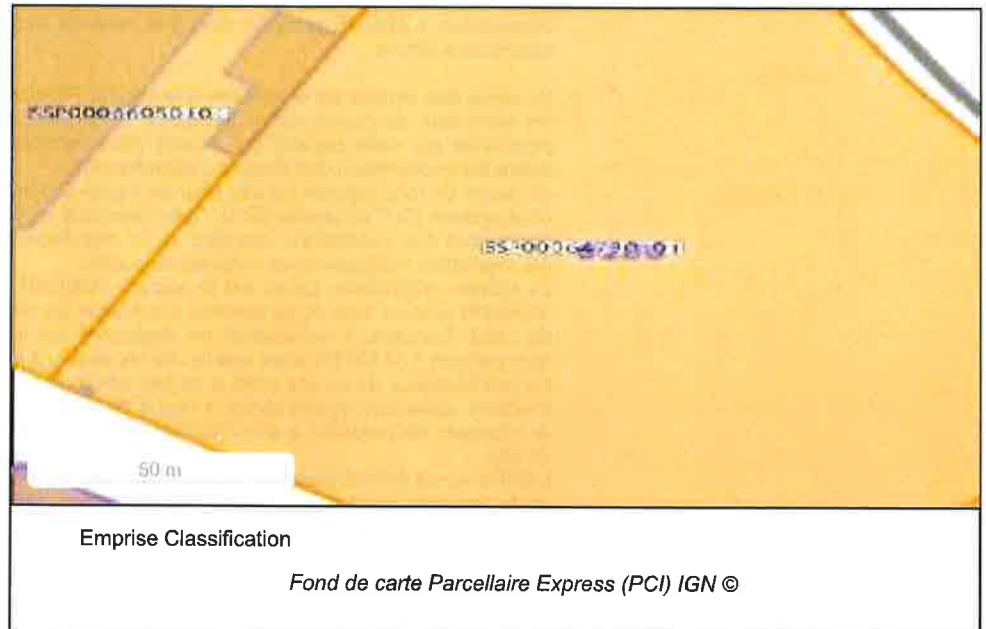
Il a été mis en évidence la présence d'hydrocarbures, de composés organo-halogénés et de métaux dans les sols (arsenic et cuivre). Pour ce qui concerne les eaux souterraines, aucune valeur supérieure aux seuils d'usage non sensible n'a été détectée.

Ce site accueille désormais un parc urbain.

Document(s) associé(s)

Carte(s) et plan(s)

Non renseigné(s)



Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
VERNON	1	AZ	0022	27
VERNON	1	AZ	0100	27

SSP0006604**Fiche Détaillée****Identification de l'établissement**

Identifiant de l'établissement	SSP0006604
Nom usuel	Ancienne décharge de Vernon
Code INSEE de l'établissement	27681
Commune principale	VERNON
Plan de situation	



Emplacement de l'établissement

Fond de carte PLAN IGN ©

Nombre d'information de l'administration 1
 Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000660401			29/04/2013

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration	SSP000660401
Date de dernière mise à jour	29/04/2013
Nom Usuel	Non renseigné
Autre(s) identifiant(s)	27.0062 (BASOL)
Environnement	

La décharge de Vernon au Sud Ouest de la Ville a été exploitée des années 1950 à 1996. Elle a comblé un thalweg situé au lieu-dit "Petit Croquet". Les déchets admis pendant les années d'exploitation étaient de nature variée : ordures ménagères, déchets industriels, granits, déchets verts. L'épaisseur des déchets peut atteindre près de 20 m.

En 2002, lors des investigations réalisées, des zones de productions de biogaz ont été détectées sur environ la moitié de la décharge. A la surface de la couverture, le biogaz n'a pas été détecté. Les biogaz se situent sous la couverture sans la traverser.

Des travaux de réhabilitation ont été finalement réalisés par la société GUINTOLI, sous maîtrise d'œuvre SAFEGE, de novembre 2011 à septembre 2012. Cependant, un certain nombre de travaux restent encore à finaliser.

Description

La couverture actuelle est constituée d'un niveau de remblais sableux plus ou moins limo-argileux bruns ou d'argiles limoneuses brunes parfois légèrement sableuses avec des cailloutis divers et des morceaux de plastique, voire parfois avec des gravats. L'épaisseur de la couverture varie de 0,1 à 3,7 m. La couverture repose sur le massif de déchets. Quatre essais de perméabilité ont été réalisés. Les résultats obtenus ($0,1 \times 10^{-8}$ m/s ; $8,0 \times 10^{-7}$ m/s ; $4,6 \times 10^{-7}$ m/s ; $2,5 \times 10^{-8}$ m/s) montrent que la couverture présente un coefficient de perméabilité relativement faible. La couverture est donc très peu perméable.

L'épaisseur des déchets peut atteindre près de 20 m. Les déchets sont recouverts d'une couche de matériaux très peu perméable et d'épaisseur variable. Généralement, entre les déchets et le substratum crayeux, une couche d'argile résiduelle est présente et permet une certaine protection du substratum crayeux en limitant les infiltrations d'eaux de ruissellement ayant percolé à travers les déchets. Par endroits (sondage S3), cette couche d'argile résiduelle n'existe pas.

La surface approximative des déchets est de 50 000 m². Le volume estimé est de 435 000 m³ (épaisseur moyenne estimée à 8,7 m).

*** Impact potentiel sur le milieu air**

En 2002, lors des investigations réalisées, des zones de productions de biogaz ont été détectées sur environ la moitié de la décharge. A la surface de la couverture, le biogaz n'a pas été détecté. Les biogaz se situent sous la couverture sans la traverser. Par conséquent, à l'heure actuelle, il n'y a pas d'impact sur le milieu air. Néanmoins, compte tenu de la composition des biogaz, afin d'éviter tous risques d'explosion, il y aura lieu de prévoir leur collecte et leur traitement.

*** Impact potentiel sur le milieu eaux superficielles**

Les déchets anciennement déposés sont totalement recouverts ; l'eau qui peut ruisseler sur ou aux abords de la décharge et qui rejoint le réseau d'eaux superficielles ne peut être impacté par ces déchets anciens. Le site réaménagé devra prévoir de maintenir tout déchet sous une couverture de matériaux naturels.

*** Impact potentiel sur le milieu eaux souterraines**

Compte tenu de la présence d'une couverture très peu perméable relativement pentée (5%), les eaux de pluie ruissellent ou sont évapo-transpirées en grande partie. Quant aux eaux qui s'infiltrent à travers le massif de déchets, elles sont consommées lors de la dégradation des ordures ménagères. En conservant les caractéristiques des terrains de couverture lors du réaménagement du site, l'impact potentiel de la décharge sur les eaux souterraines sera extrêmement limité. Lorsque les déchets seront entièrement dégradés, leur consommation d'eau d'infiltration deviendra nulle et, afin d'estimer alors le devenir de ces eaux de percolation, il sera nécessaire de réaliser un bilan hydrique détaillé une fois connus les travaux définitifs de réaménagement.

*** Impact potentiel sur la stabilité du talus**

Les résultats des investigations réalisées en 2002 indiquaient que si l'aménagement de la décharge en amont du talus n'entraînait pas de charges supplémentaires sur les terrains en place, le talus pouvait être considéré comme stable.

Sur proposition de l'inspection des installations classées et après avis du CDH de l'Eure, un arrêté préfectoral a été pris par M. le préfet de l'Eure le 15/11/2006 demandant à la ville de Vernon de réaliser les études permettant de déterminer les actions complémentaires à mener pour réhabiliter la décharge et lui demandant de déposer un dossier d'instauration de servitudes d'utilité publique.

Un arrêté préfectoral de mise en demeure a été pris par M. le préfet de l'Eure le 7/9/2007, imposant la remise de l'étude dans un délai de 6 mois et la réalisation des travaux de réhabilitation dans un délai de 12 mois avec communication à l'inspection d'un bilan des travaux et remise à Mme la Préfète d'un dossier définissant les servitudes d'utilité publique à instituer sur le site.

L'arrêté préfectoral du 28 mai 2009 a consigné à l'encontre de la Ville de Vernon une somme de 15 000 euros correspondant aux compléments d'étude à réaliser. Puis, l'arrêté préfectoral de déconsignation du 6 janvier 2010 modifié le 1er février 2010 a restitué cette somme à la commune de Vernon suite à la remise des compléments d'étude demandés en novembre 2009.

Suite à sa visite du site du 10 mai 2011, l'inspection a proposé à Mme la Préfète de consigner à l'encontre de M. le Maire de Vernon la somme de 1,7 Meuros correspondant au montant actualisé des travaux à réaliser intégrant la communication à l'inspection d'un bilan des travaux et la remise à Mme la préfète d'un dossier définissant les servitudes à instituer sur le site. Cette somme a été votée au budget 2011 par délibération du conseil municipal de Vernon du 15 avril 2011.

Les travaux de réhabilitation ont été finalement réalisés par la société GUINTOLI, sous maîtrise d'œuvre SAFEGE, de novembre 2011 à septembre 2012. Un rapport de fin de travaux a été remis à l'inspection des installations classées le 9 avril 2013. Ce rapport doit encore être complété afin de satisfaire notamment aux exigences de l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2006. Par ailleurs, un certain nombre de travaux restent encore à finaliser.

Un programme de suivi trentenaire sera prochainement imposé par arrêté préfectoral complémentaire, une fois transmis les éléments d'actualisation nécessaires à l'étude réalisée en novembre 2009 par la société TAUW.

Un projet de dossier de demande de Servitudes d'Utilité Publique a été en outre proposé à l'inspection des installations classées. Ce projet a été jugé recevable et sera mis à l'instruction une fois les exemplaires définitifs réceptionnés.

Polluant(s) identifié(s)

Action(s) instruite(s)

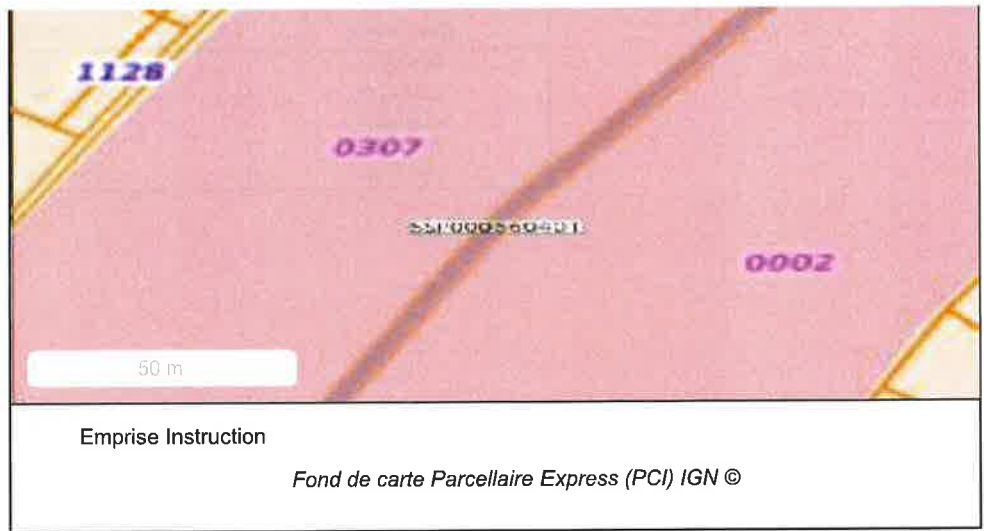
Non renseigné(s)

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Travaux de dépollution	-	✓ Sol - Sous-sol		✓ Confinement par couverture et étanchéification		
Description							

Document(s) associé(s)

Carte(s) et plan(s)

Non renseigné(s)



Parcelle(s) concernée(s)

Non renseignée(s)

Obligation(s) réglementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation réglementaire liée à la parcelle SSP00066040101

Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation réglementaire SSP000660401

Ancien identifiant SIS 27SIS11221

Type d'obligation réglementaire

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Code INSEE

27681

Date de dernière mise à jour

20/01/2022

Date de l'Arrêté Préfectoral

Non renseignée

Nom(s) Usuel(s)

Non renseigné

Description

La décharge de Vernon au Sud Ouest de la Ville a été exploitée des années 1950 à 1996. Elle a comblé un thalweg situé au lieu-dit "Petit Croquet". Les déchets admis pendant les années d'exploitation étaient de nature variée : ordures ménagères, déchets industriels, granits, déchets verts. L'épaisseur des déchets peut atteindre près de 20 m.

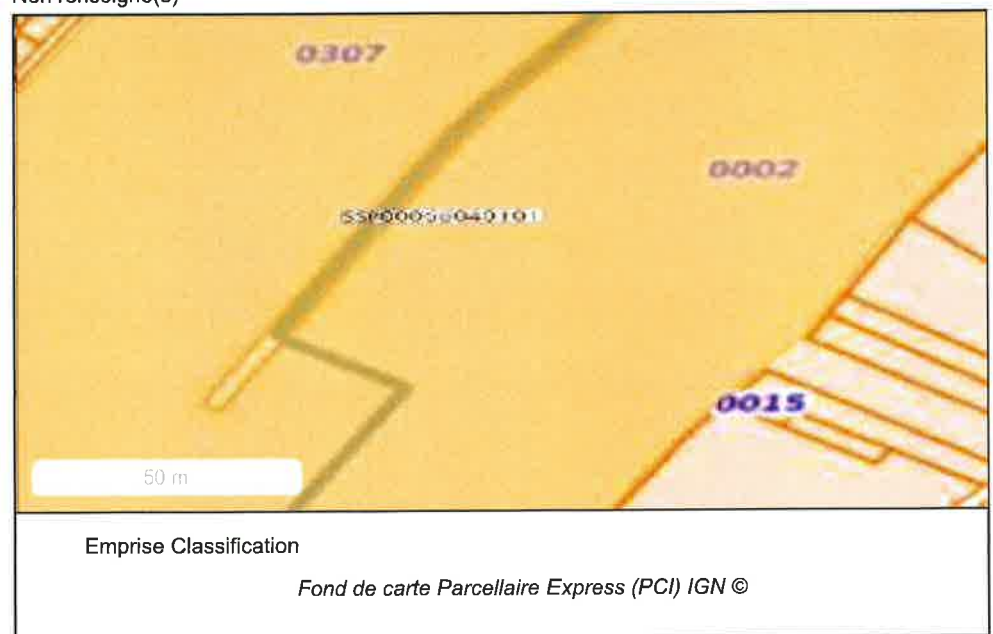
En 2002, lors des investigations réalisées, des zones de productions de biogaz ont été détectées sur environ la moitié de la décharge. A la surface de la couverture, le biogaz n'a pas été détecté. Les biogaz se situent sous la couverture sans la traverser. Des travaux de réhabilitation ont été finalement réalisés par la société GUINTOLI, sous maîtrise d'œuvre SAFEGE, de novembre 2011 à septembre 2012.

En 2021, les projets d'arrêtés de servitudes d'utilité publique et d'arrêtés post-exploitation sont en cours.

Document(s) associé(s)

Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
VERNON	1	BP	0194	27
VERNON	1	BP	0307	27
VERNON	1	AI	0002	27
VERNON	1	AI	0001	27
VERNON	1	BP	0195	27

SSP0006605**Fiche Détaillée****Identification de l'établissement**

Identifiant de l'établissement SSP0006605
 Nom usuel SMURFIT KAPPA PAPIER RECYCLE France
 Code INSEE de l'établissement 27681
 Commune principale VERNON
 Plan de situation



Nombre d'information de l'administration 1
 Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000660501			21/08/2012

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration SSP000660501

Date de dernière mise à jour 21/08/2012

Nom Usuel Non renseigné

Autre(s) identifiant(s) 27.0063 (BASOL)

Environnement

La date d'arrêt effectif des installations est le 18 mai 2008. L'exploitant a fait procéder à l'enlèvement des déchets, à la suppression des risques d'incendie/explosion. Les cuves présentes sur le site ont été nettoyées et dégazées.

Les résultats pour les sols ont montré des teneurs en métaux (chrome, cuivre, zinc, cadmium, mercure) et en hydrocarbures totaux supérieures aux valeurs de référence (bruit de fond géochimique) au niveau de zones très localisées. Par ailleurs, des dioxines furannes ont été retrouvées au niveau d'un sondage.

Description

Concernant les gaz de sols, du trichloroéthène et du tétrachloroéthène ont été mesurées à des concentrations légèrement supérieures aux valeurs dans l'air intérieur des logements.

L'exploitant notifie l'arrêt définitif de ses activités en mai 2006 (récépissé délivré le 19 juillet 2006). La date d'arrêt effectif des installations est le 18 mai 2008.

L'activité du site a cessé le 18 mai 2008.

L'exploitant a fait procéder à l'enlèvement des déchets, à la suppression des risques d'incendie/explosion. Les cuves présentes sur le site ont été nettoyées et dégazées. Il est à noter que le site est gardienné 24/24h.

L'exploitant a fait réaliser entre 2007 et 2008 un diagnostic de l'état des milieux au droit du site. Dans le cadre de ces études, des prélèvements et analyses de sols et de gaz de sols ont été réalisés et quatre piézomètres installés pour contrôler la qualité de la nappe d'eau souterraine.

Les résultats pour les sols ont montré des teneurs en métaux (chrome, cuivre, zinc, cadmium,

mercure) et en hydrocarbures totaux supérieures aux valeurs de référence (bruit de fond géochimique) au niveau de zones très localisées. Par ailleurs, des dioxines furannes ont été retrouvées au niveau d'un sondage. La concentration mesurée correspond à la recommandation pour un usage résidentiel sans jardin mais se situe au-dessus du seuil pour les zones résidentielles, parcs et zones de loisirs.

Concernant les gaz de sols, du trichloroéthène et du tétrachloroéthène ont été mesurées à des concentrations légèrement supérieures aux valeurs dans l'air intérieur des logements.

Pour ce qui concerne les eaux souterraines, aucune valeur supérieure aux limites de qualité pour les eaux potables n'a été détectée.

L'exploitant a réalisé un Plan de Gestion de son site en prenant en compte un usage industriel et/ou commercial. Il propose notamment de procéder à une surveillance semestrielle de la qualité des eaux souterraines et de mettre en place des restrictions d'usage concernant le plan de surveillance, les gaz du sol, la présence métaux et de dioxines/furanes.

Dans ce cadre, un arrêté préfectoral est pris le 6 août 2010 afin notamment d'encadrer la surveillance des eaux souterraines et un dossier de demande servitudes d'utilité publique est déposé par l'exploitant le 18 octobre 2010. Ce dossier est actuellement en cours d'instruction (passage en CODERST prévu courant 2011).

L'EPFN s'est par ailleurs porté acquéreur du site pour le compte de la commune de VERNON.

Polluant(s) identifié(s)

Polluant identifié
COHV, solvants chlorés, fréons / Trichloroéthylène Hydrocarbures et indices liés Métaux et métalloïdes / Cadmium Métaux et métalloïdes / Chrome Métaux et métalloïdes / Cuivre Métaux et métalloïdes / Mercure Métaux et métalloïdes / Zinc

Action(s) instruite(s)

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Mesure de sécurité du site	-			<input checked="" type="checkbox"/> Interdiction d'accès (clôture...) <input checked="" type="checkbox"/> Gardiennage <input checked="" type="checkbox"/> Evacuation de produits ou de déchets		
Description							

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Etude SSP et ingénierie des travaux de réhabilitation	Diagnostic et Analyse	-		<input checked="" type="checkbox"/> Sol - <input checked="" type="checkbox"/> Sous-sol			
Description							

Document(s) associé(s)

Carte(s) et plan(s)

Non renseigné(s)

--



Parcelle(s) concernée(s)

Non renseignée(s)

Obligation(s) réglementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation réglementaire liée à la parcelle SSP00066050101

Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation réglementaire SSP000660501

Ancien identifiant SIS 27SIS11222

Type d'obligation réglementaire

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Code INSEE 27681

Date de dernière mise à jour 20/01/2022

Date de l'Arrêté Préfectoral Non renseignée

Nom(s) Usuel(s) Non renseigné

Description

La date d'arrêt effectif des installations est le 18 mai 2008. L'exploitant a fait procéder à l'enlèvement des déchets, à la suppression des risques d'incendie/explosion. Les cuves présentes sur le site ont été nettoyées et dégazées.

Les résultats pour les sols ont montré des teneurs en métaux (chrome, cuivre, zinc, cadmium, mercure) et en hydrocarbures totaux supérieures aux valeurs de référence (bruit de fond géochimique) au niveau de zones très localisées. Par ailleurs, des dioxines furannes ont été retrouvées au niveau d'un sondage.

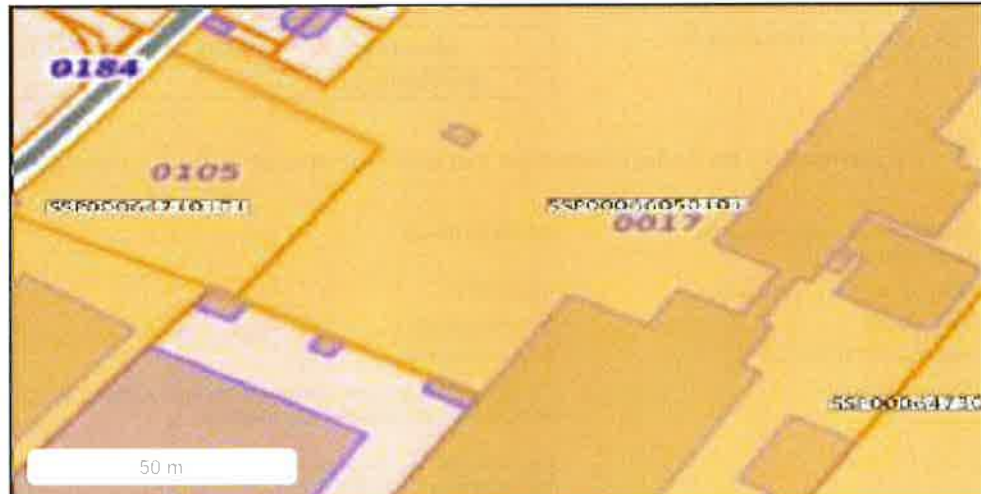
Concernant les gaz de sols, du trichloroéthène et du tétrachloroéthène ont été mesurées à des concentrations légèrement supérieures aux valeurs dans l'air intérieur des logements.

Un projet de reconversion en 2021 est à l'étude.

Document(s) associé(s)

Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Parcelle(s) concernée(s)

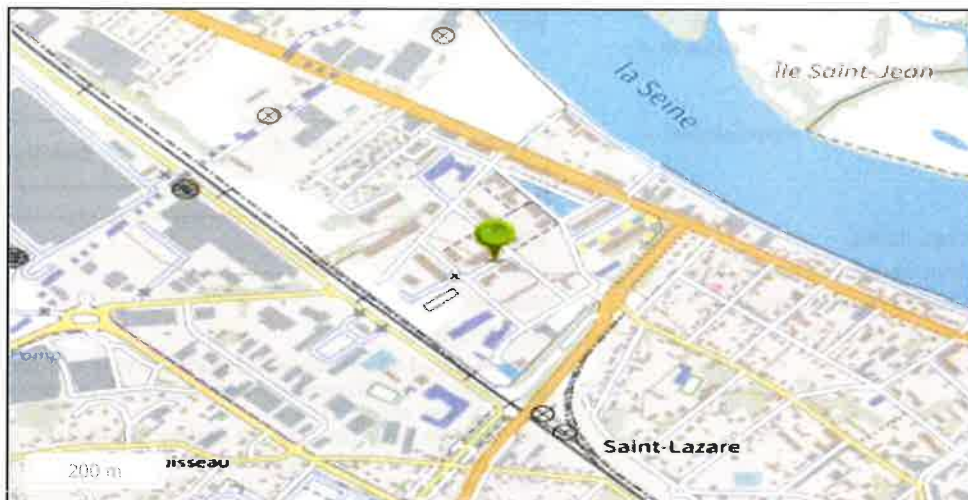
Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
VERNON	1	AZ	0017	27

SSP0007084

Fiche Détaillée

Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement SSP0007084
 Nom usuel caserne Fieschi
 Code INSEE de l'établissement 27681
 Commune principale VERNON
 Plan de situation



Emplacement de l'établissement

Fond de carte PLAN IGN ©

Nombre d'information de l'administration 1
 Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000708401			10/02/2021

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration SSP000708401
 Date de dernière mise à jour 10/02/2021
 Nom Usuel Non renseigné
 Autre(s) identifiant(s) Non renseignés
 Environnement

Ce site a accueilli une ancienne caserne militaire et comprenait les différents bâtiments, installations et zones de stockages de la caserne.

Les études de sols réalisés montrent une contamination des sols aux métaux lourds, aux hydrocarbures (chaîne C10-C40) et aux hydrocarbures aromatiques polycycliques. Une partie des sols avait été contaminés par une source radioactive d'uranium 238 et d'uranium 235, mais des travaux de réhabilitation ont été réalisés. L'activité radiologique mesurée présente de faibles valeurs (90 nSv/h) qui sont inférieures au rayonnement naturel (120nSv/h)

On observe, au niveau des gaz des sols, une contamination généralisée par des hydrocarbures volatils, BTEX et COHV.

Les eaux souterraines montrent des contaminations aux métaux lourds et aux solvants chlorés (trichloroéthylène, perchloroéthylène)

Description

Ce site a accueilli une ancienne caserne militaire et comprenait les différents bâtiments, installations et zones de stockages de la caserne.

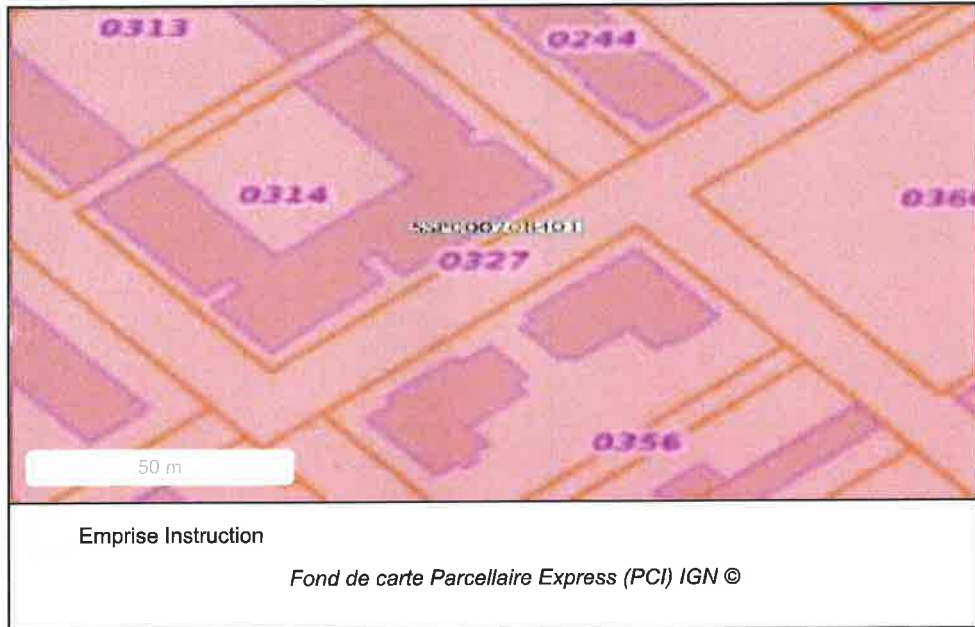
Les études de sols réalisés montrent une contamination des sols aux métaux lourds, aux hydrocarbures (chaîne C10-C40) et aux hydrocarbures aromatiques polycycliques. Une partie des sols avait été contaminés par une source radioactive d'uranium 238 et d'uranium 235, mais des travaux de réhabilitation ont été réalisés. L'activité radiologique mesurée présente de faibles valeurs (90 nSv/h) qui sont inférieures au rayonnement naturel (120nSv/h)

On observe, au niveau des gaz des sols, une contamination généralisée par des hydrocarbures volatils, BTEX et COHV.

Les eaux souterraines montrent des contaminations aux métaux lourds et aux solvants chlorés (trichloroéthylène, perchloroéthylène)

Polluant(s) identifié(s)
 Action(s) instruite(s)
 Document(s) associé(s)
 Carte(s) et plan(s)

Non renseigné(s)
 Non renseignée(s)
 Non renseigné(s)



Parcelle(s) concernée(s)

Non renseignée(s)

Obligation(s) réglementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation réglementaire liée à la parcelle SSP00070840101

Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation réglementaire

SSP000708401

Ancien identifiant SIS

27SIS11723

Type d'obligation réglementaire

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Code INSEE

27681

Date de dernière mise à jour

20/01/2022

Date de l'Arrêté Préfectoral

Non renseignée

Nom(s) Usuel(s)

Non renseigné

Description

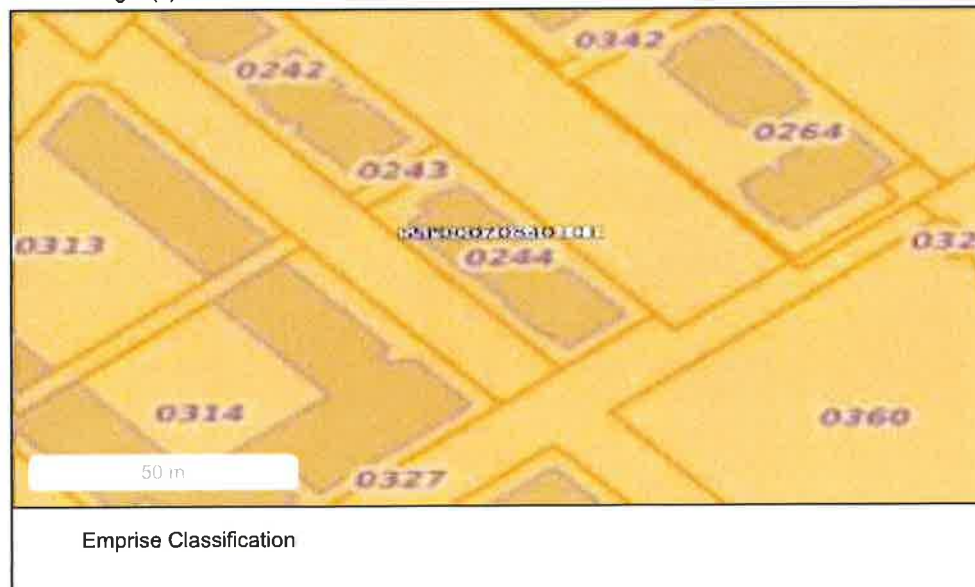
Ce site a accueilli une ancienne caserne militaire et comprenait les différents bâtiments, installations et zones de stockages de la caserne.

Un projet de reconversion, labellisé "Eco-quartier", a amené la construction de 600 logements, d'un collège, d'une clinique, de commerces, de tiers-lieux, ...

Document(s) associé(s)

Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
VERNON		AZ	0265	27
VERNON		AZ	0266	27
VERNON		AZ	0268	27
VERNON		AZ	0292	27
VERNON		AZ	0293	27
VERNON		AZ	0220	27
VERNON		AZ	0222	27
VERNON		AZ	0224	27
VERNON		AZ	0227	27
VERNON		AZ	0241	27
VERNON		AZ	0242	27
VERNON		AZ	0243	27
VERNON		AZ	0244	27
VERNON		AZ	0245	27
VERNON		AZ	0246	27
VERNON		AZ	0247	27
VERNON		AZ	0248	27
VERNON		AZ	0249	27
VERNON		AZ	0250	27
VERNON		AZ	0251	27
VERNON		AZ	0252	27
VERNON		AZ	0253	27
VERNON		AZ	0254	27
VERNON		AZ	0255	27
VERNON		AZ	0256	27
VERNON		AZ	0260	27
VERNON		AZ	0261	27
VERNON		AZ	0262	27
VERNON		AZ	0263	27
VERNON		AZ	0264	27